



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 08/10/19

Reçu en Préfecture le : 11/10/19
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 7 octobre 2019
D-2019/351

Aujourd'hui 7 octobre 2019, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Nicolas FLORIAN - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Emmanuelle AJON, Madame Anne WALRYCK, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Delphine JAMET, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Arielle PIAZZA, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARCH, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Marie-José DEL REY, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Edouard du PARC, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Monsieur Olivier DOXARAN, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Chantal FRATTI, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Michèle DELAUNAY, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Vincent FELTESSE, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Matthieu ROUYEYRE,

Madame Michèle DELAUNAY présente jusqu'à 16h40

Excusés :

Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Sandrine RENOU, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia ROY, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Catherine BOUILHET, Monsieur François JAY

**BORDEAUX. La Benauge. Parc Pinçon. Rues
Raymond Poincaré/Edouard Branly. Désaffectation
et déclassement d'une emprise foncière
cadastrée AR 220p. Décision. Autorisation**

Monsieur Fabien ROBERT, Conseiller municipal, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux est propriétaire dans le quartier de la Benauge de la parcelle cadastrée AR 220, sise rue Raymond Poincaré/Edouard Branly à Bordeaux.

Cette parcelle d'une contenance de 4ha 10a 19ca est constituée des espaces verts du Parc Pinçon en cours de réaménagement par la Ville.

L'Office public de l'habitat (OPH) Aquitanis gestionnaire des Tours de la Cité de la Benauge a sollicité la cession à son profit d'un détachement de 399 m² environ de ladite parcelle correspondant au pied des immeubles des Tours 1 et 2 afin de les réaménager et permettre la mise en cohérence de la domanialité directe au pied des tours en donnant un caractère résidentiel aux petites placettes qui jouxtent directement le parvis de ces deux ensembles.

Afin de permettre ces travaux il est nécessaire au préalable de déclasser du domaine public ladite emprise de 399 m², à détacher de la parcelle AR 220 et située rue Raymond Poincaré/Edouard Branly à Bordeaux.

Ainsi, l'emprise concernée a été fermée à la circulation publique et générale, à l'aide de moyens physiques empêchant tout accès sur cette emprise.

Il convient maintenant de constater la désaffectation et de procéder au déclassement du domaine public de cette emprise.

La désaffectation a été constatée le 6 juin 2019 par exploit d'huissier.

Vu le Code de l'urbanisme, notamment l'article L.318-1 et suivants,

Vu le Code de la voirie routière et notamment son article L.141-3,

Vu l'arrêté de délégation de signature de Monsieur Fabien Robert, adjoint au Maire, en date du 11 mars 2019,

Vu le constat établi par Maître Lacaze, huissier de justice à Bordeaux le 6 juin 2019,

En conséquence nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Décider le déclassement du domaine public d'une emprise foncière de 399 m² à détacher de la parcelle AR 220 sise à Bordeaux, rue Edouard Branly et rue Raymond Poincaré.

ADOpte A L'UNANIMITE

Délibération modifiée (399m² au lieu de 385m²)

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 7 octobre 2019

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Fabien ROBERT

